

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU C.C.A.S DU 11 AVRIL 2012

Centre Communal d'Action Sociale de PONTEILLA-NYLS

L'an deux mille douze et le onze avril à 18 h 00, le C.C.A.S. de la Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Louis M. PUIG

Présents : Mesdames Monique BATAILLE, Mireille COURTINES, Maryse GRACIA, Messieurs Pierre CASADAVALL, Alain JOLY, Francis LLARC, Louis M. PUIG

Absents excusés: Madame Annie PETIT, Monsieur Robert GLORIES

Monsieur Francis LLARC a été nommé Secrétaire de Séance.

Il est donné lecture du procès-verbal de la séance précédente qui est approuvé à l'unanimité des membres. L'ordre du jour de la séance est ensuite abordé.

1) INSTALLATION D'UNE NOUVELLE DELEGUEE

Monsieur le Président souhaite la bienvenue à Madame Maryse GRACIA. Cette nouvelle déléguée au Conseil d'Administration du C.C.A.S a été désignée par Délibération du Conseil municipal de Ponteilla du 15 mars 2012.

2) COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2011 DU CCAS (n° I – 04/2012)

Monsieur Francis LLARC donne lecture du compte administratif 2011 du CCAS. Il se décompose comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses réalisées	239 102.03 €
Recettes réalisées	328 712.80 €
Excédent	89 610.77 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses réalisées	3770.45 €

Dépenses restant à réaliser	Néant
Recettes réalisées	3770.45 €
Recettes restant à réaliser	Néant
Résultat	00.00 €

Résultat global de clôture	89 610.77 €
----------------------------	-------------

Monsieur le Président s'étant retiré de la salle lors de la présentation du compte administratif et au moment du vote, le Conseil d'administration du CCAS après en avoir délibéré à la majorité des membres présents,

ADOpte le compte administratif de l'exercice 2011 du CCAS.

3) COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2011 DU CCAS DRESSE PAR LE COMPTABLE PUBLIC DE LA TRESORERIE DE THUIR (n° II – 04/2012)

Le Conseil d'administration du CCAS, réuni sous la présidence de Monsieur Louis M. PUIG

- Après en avoir fait présenter le budget primitif de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable public de la trésorerie de THUIR accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2011 ;
- Après s'être assuré que le comptable public a repris, dans ses écritures, le montant de tous les soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes, celui de tous les mandats de paiement, ordonnances et qu'il a procédé à toutes opérations d'ordre qui lui ont été prescrites ;

1. statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2. statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne différentes sections budgétaires et budgets annexés ;
3. statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil d'administration du CCAS après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2011 par le comptable public de la Trésorerie de THUIR, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

4) AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2011 (n° III – 04/2012)

Le Conseil d'administration du CCAS, réuni sous la présidence de Monsieur Louis M. PUIG

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2011 et délibéré à l'unanimité des membres présents,

Constatant que le compte administratif 2011 présente :

- un excédent de fonctionnement de : **89 610.77 €**
- un résultat d'investissement de : **00.00 €**

Considérant qu'il n'y a pas de reste à réaliser :

DECIDE d'affecter le résultat de Fonctionnement comme suit :

- Excédent : **89 610.77 € (002)**

5) APPROBATION DES CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DE MOYENS ET DE PERSONNEL ENTRE LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) ET LA COMMUNE DE PONTEILLA POUR L'EXERCICE 2012 (n° IV – 04/2012)

Monsieur le Président tient à rappeler que la commune de Ponteilla met à disposition des moyens et du personnel au profit du Centre communal d'action sociale (CCAS) de Ponteilla. Cette mise à disposition est nécessaire au bon fonctionnement de l'établissement.

A cet effet, deux conventions financières sont rédigées chaque année à savoir une convention de mise à disposition de moyens et une convention de mise à disposition de personnel. Monsieur le Président porte à la connaissance du Conseil le contenu et les modalités financières desdites conventions.

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

Le Conseil d'administration,

DECIDE :

- **D'APPROUVER** la convention de mise à disposition de moyens entre le Centre communal d'action sociale de Ponteilla et la commune de Ponteilla-Nyls pour l'exercice 2012 ;
- **D'APPROUVER** la convention de mise à disposition de personnel entre le centre communal d'action sociale de Ponteilla et la commune de Ponteilla-Nyls pour l'exercice 2012 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout acte utile en la matière ;
- **DIT** que les crédits seront prévus au budget de l'exercice 2012.

6) VOTE DU BUDGET 2012

Monsieur le Président présente le budget 2012 du C.C.A.S. Il porte notamment à la connaissance du Conseil son souhait d'inscrire des crédits au chapitre 011 du budget pour financer une participation au CLSH de Ponteilla-Nyls de 3,5 euros par jour et par enfant. Cette participation doit permettre de diminuer le coût d'inscription des parents au centre de loisirs. Elle est approuvée à l'unanimité des membres présents (Délibération n°V – 04/2012).

Monsieur le Président propose également d'attribuer une subvention de 300 euros à l'association Ponteilla-Nyls Solidarité qui s'occupe au quotidien de la banque alimentaire et du soutien scolaire. Cette subvention doit permettre d'aider l'action de cette association. Le versement de cette subvention est approuvé à l'unanimité des membres présents (Délibération n°VI – 04/2012).

Au terme de la présentation du budget 2012, celui-ci est approuvé à l'unanimité des membres présents.

7) **TABLEAU DES EFFECTIFS (n° VII – 04/2012)**

Monsieur le Président présente le tableau des effectifs du personnel du CCAS. Il rappelle que le CCAS mène une politique de formation des agents et qu'il entend promouvoir les agents réussissant des concours de la fonction publique territoriale.

EMPLOIS STATUTAIRES

NOMBRE DE POSTES	GRADES	POUR VU	TEMPS DE TRAVAIL
1	Adjoint administratif de 1ère classe	NON	Temps complet
1	Adjoint administratif de 2ème classe	OUI	Temps complet
1	Agent social de 1ère classe	OUI	Temps non complet
1	Agent social de 2ème classe	OUI	Temps complet

EMPLOIS CONTRACTUELS

NOMBRE DE POSTES	GRADES	POURVU	TEMPS DE TRAVAIL	CATEGORIES
5	Aide à domicile	OUI	Temps non complet	CDI
1	Agent social de 2ème classe	OUI	Temps non complet	CDD
3	Aide à domicile	OUI	Temps non complet	CDD

Monsieur le Président propose au Conseil de créer au tableau des effectifs deux emplois statutaires au grade d'agent social de 1^{ère} classe à temps non complet en prévision d'une réussite d'un ou plusieurs agents contractuels à un concours de fonction publique territoriale. Il en informera le CTP du Centre de Gestion des Pyrénées-Orientales.

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

Le Conseil d'administration,

DECIDE :

- **D'APPROUVER** le tableau des effectifs du personnel du CCAS tel que présenter ci-dessus ;
- **D'APPROUVER** la création au tableau des effectifs de deux emplois statutaires au grade d'agent social de 1ere classe à temps non complet qui seront intégrés au tableau en étant « non pourvus » ;
- **DE CHARGER** Monsieur le Président de transmettre la présente délibération au Centre de Gestion des Pyrénées-Orientales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures.

Fait et délibéré, le jour, mois, an que dessus.



Le Président du C.C.A.S.,
Maire de Ponteilla-Nyls

Louis M.PUIG

20-04-12
PREF PO